## Déclaration des représentant-e-s CGT-SUD, CFDT, FO Commission de concertation NCEE du 5 avril 2013

La négociation et la mise en place des NCEE a été longue, difficile, et plus de trois mois après leur lancement officiel elles ne sont toujours pas abouties dans des conditions correctes.

Cette difficulté aura été vécue autant par les enquêtrices et enquêteurs eux-mêmes que par les agents de l'Insee chargés mettre en place ce nouveau cadre, administratif et de métier.

Une des difficultés rencontrées est l'application de consignes prises au niveau national, à décliner dans les directions régionales, avec un matériel de notes et d'instructions changeant en permanence et à ce jour encore non définitif. Et ce dans un contexte où le nouveau cadre d'emploi modifie les structures hiérarchiques, et où l'harmonisation des pratiques des DR était déjà problématique.

La réunion d'aujourd'hui a été programmée afin d'examiner les requêtes d'agents estimant que les NCEE ne leur ont pas été appliquées dans les conditions prévues par la circulaire, ou dans le respect des engagements pris par la direction à l'occasion du dialogue social Insee (GT et CT du 6 novembre).

L'examen de ces dossiers devrait permettre de corriger des erreurs, oublis, sur les dossiers administratifs ou de travail, et qui n'auraient pu être démêlés comme nombreux l'ont été lors des GT et CT locaux. Un travail minutieux a dû être réalisé par la direction pour agencer les dossiers à présenter lors de cette séance.

Nous regrettons évidemment les délais qui ne nous ont pas permis d'étudier ces dossiers individuels comme nous l'aurions dû : un seul jour de préparation contre les trois prévus.

Nous regrettons également qu'une grande partie des dossiers à étudier aujourd'hui ne proposent ni analyse de la direction (DR, CSRH, MOAE, DGRH...), ni élément nouveau.

C'est-à-dire que sur des requêtes précises l'administration n'apporte aucun argument pour aller dans le sens ou à l'encontre des arguments de l'agent, et par conséquent ne propose aucune décision autre que : « dossier à suivre ». Il nous sera évidemment difficile de nous prononcer sur de tels cas, et devrons les réétudier prochainement.

Par ailleurs, la saisine de 185 agents a mis au jour un retour écrit sur la mise en place des NCEE : même s'il n'est pas l'endroit aujourd'hui de renégocier les conditions des NCEE, il est évident que nous ne pourrons éviter de vous rappeler que certaines des doléances des enquêtrices et enquêteurs rappellent en fait les sujets de désaccord profonds qui demeurent entre nous :

- Des rémunérations bien trop faibles, et bien en deçà des rémunérations des agents de l'Insee à ancienneté équivalente;
- La garantie de conserver un salaire net par le biais d'une différentielle incompréhensible, qui va perdurer des années et qui n'est là que pour faire passer la pilule aux enquêtrices et enquêteurs du réseau actuel, d'un statut aux salaires peu attrayants ; cette différentielle est par ailleurs inéquitable puisque les agents n'ayant pas un-e conjoint-e dans la fonction publique, se la voient amputer lorsqu'ils touchent le supplément familial de traitement auquel les familles ont droit.
- Une période de référence resserrée désavantageuse pour certains ;
- L'évaluation de la charge de travail non transparente; problèmes de surcharges de travail depuis la mise en place des NCEE;

- Le montant correspondant aux congés a été retiré du salaire. Aujourd'hui on a donc des enquêtrices et enquêteurs qui travaillent autant que les années passées, et qui sont payés 9,23% de moins.
- Les remboursements de frais de déplacement sont identiques à ceux des agents accomplissant des missions temporaires, alors qu'ils et elles sont en déplacements permanents. Cela aboutit à une très mauvaise prise en compte des frais engagés. Sans compter l'obligation de mettre à disposition un véhicule personnel, le paiement de l'assurance, une ligne téléphonique France Télécom pour les prix...
- Une politique concernant les cumuls qui avait été annoncée souple, se révèle finalement très dure pour les agents concernés, travaillant depuis de nombreuses années pour l'Insee.
- Sur la reprise de l'ancienneté de services soit dans le privé soit dans le public, le non alignement des non-titulaires sur le système appliqué aux fonctionnaires est défavorable aux enquêtrices et enquêteurs.

Enfin, ces requêtes montrent l'état d'impréparation dans lequel le nouveau statut est mis en place : contrats non signés, salaires versés non complets, pas ou peu d'explications sur le calcul des quotités et des charges de travail. Sur ce dernier point nous devrons d'ailleurs sans doute demander à réexaminer plusieurs dossiers, au vu de la découverte récente d'erreurs assez importantes sur le calcul de la charge.

Au final, sur les 97 dossiers mis à disposition aujourd'hui, vous ne proposez d'accéder à la requête que d'un seul agent, demandant de passer d'une quotité de 50% à 60%.

Cela se passe de commentaire.

Au vu du nombre de dossiers auxquels il peut être donné satisfaction, nous attendons d'autres réponses de votre part en séance.